



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Rome, 23-27 juin 2014

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DE L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS

I. Historique

1. L'Arrangement international sur les forêts a été créé par le Conseil économique et social (organe de l'ONU) en 2000 avec pour principal objectif de promouvoir l'administration, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer l'engagement politique à long terme à cet égard¹. Le Conseil a en outre décidé, pour faciliter la réalisation des objectifs de l'Arrangement, qu'il fallait créer un organe intergouvernemental, le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF). Il a invité les chefs de secrétariat des organismes compétents du système des Nations Unies, ainsi que les responsables d'autres organismes, institutions et instruments compétents à créer un partenariat de collaboration pour aider le Forum dans son travail et pour renforcer la coordination et la collaboration.

2. Suite à l'invitation du Conseil économique et social, huit membres² de l'Équipe spéciale interorganisations sur les forêts ont créé en 2001 le Partenariat de collaboration sur les forêts, sous la Présidence de la FAO. La même année, par la résolution I/3, le Forum des Nations unies sur les forêts a décidé de commencer le travail par les Cadres de programmation nationaux. Le nombre de membres du Partenariat de collaboration sur les forêts est passé à 14³ au cours des années suivantes et le Partenariat a publié en 2003 un document dans lequel il définit ses principaux objectifs, ses principales fonctions et ses modalités de travail.

3. En 2006, le Conseil économique et social a décidé qu'il convenait de s'assurer, en 2015, de l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts, un examen qui devait déboucher sur tout un ensemble d'options pour le futur⁴. À sa septième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a demandé au Secrétaire général de réaliser, en collaboration avec la FAO, qui préside le Partenariat de

¹ Résolution E 2000/35.

² Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD); Centre de recherche forestière internationale (CIFOR); FAO; Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Secrétariat du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF); Banque mondiale.

³ Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO); Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD); Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC); Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF); Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

⁴ Résolution E 2006/49 paragraphe 31.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

collaboration sur les forêts, des rapports analytiques⁵ pour évaluer et faciliter l'examen et rendre compte de l'avancement des travaux. Le Forum a en outre décidé, à sa dixième session, que l'examen devait porter sur: les résultats obtenus par le Forum; l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts; le secrétariat du Forum; le Partenariat de collaboration sur les forêts et sa contribution au travail du Forum, et les activités des membres individuels du Partenariat à l'appui du Forum; les moyens de mise en œuvre; et le Forum dans le contexte du cadre de développement durable de l'ONU⁶. Le Forum a aussi décidé que l'examen devrait mettre à contribution les pays, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres, les organisations régionales et mondiales et les instruments et processus intéressés, les grands groupes et autres parties prenantes et faire appel à une évaluation indépendante et aux résultats d'un groupe spécial d'experts intergouvernementaux à composition non limitée⁷.

II. Partenariat de collaboration sur les forêts et activités

4. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a un caractère facultatif. Il repose sur l'engagement qu'ont pris ses membres de collaborer à la réalisation d'activités conjointes. Il a sa propre structure de gouvernance – une présidence permanente (la FAO), une vice-présidence tournante (le Centre international pour la recherche en agroforesterie, en 2014) et un secrétariat permanent (secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts). Le Partenariat ne possède pas de ressources humaines et financières propres. Ses activités sont financées au moyen des contributions (pour l'essentiel en nature) de ses membres et des contributions financières limitées affectées à des objectifs particuliers. La réponse que donne le Partenariat de collaboration sur les forêts aux invitations du Forum des Nations Unies sur les forêts est largement déterminée par les ressources disponibles.

5. Au fil des ans, le Forum des Nations Unies sur les forêts a envoyé un nombre croissant d'invitation au Partenariat de collaboration sur les forêts pour qu'il contribue et soutienne les pays dans la mise en œuvre des décisions et des résolutions du Forum. En réponse, le Partenariat a lancé plusieurs initiatives conjointes dans différents domaines (forêts et changement climatique, dégradation des forêts, financement de l'action forestière, panel d'experts internationaux sur les forêts [qui travaille actuellement sur les forêts et la sécurité alimentaire], Service mondial d'information sur les forêts, harmonisation des définitions relatives aux forêts, appui aux journées internationales des forêts, contributions au Sommet Rio+20 et suivants, recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts, simplification des rapports sur les forêts, prix Wangari Maathai et Groupe de travail sur la gestion durable des forêts). Le Partenariat soutient également la communication grâce à son groupe informel de communicateurs.

6. Les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts ont été régulièrement présentées aux États Membres à travers le Cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts⁸, un document publié à l'issue de chacune des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Partenariat a son propre site internet⁹, qui rend compte des activités que lui-même et ses membres mènent dans la perspective de son mandat.

7. La FAO a apporté un concours considérable au fonctionnement et aux réalisations du Partenariat de collaboration sur les forêts, non seulement dans son rôle de dirigeant et dans son rôle de facilitateur, mais également du fait qu'elle a participé à différentes initiatives et activités du Partenariat. La FAO a pris part à toutes les initiatives conjointes, et joué un rôle prépondérant dans la plupart d'entre elles. La rationalisation des rapports sur les forêts¹⁰ a été l'un des premiers efforts majeurs du Partenariat, avec la FAO comme coordonnateur. En parallèle, un effort important a été fait pour harmoniser les définitions relatives aux forêts¹¹, en vue de faciliter la collecte de données

⁵ Résolution E 2007/42 page 16, paragraphe 19.

⁶ Résolution FNUF 10/2 paragraphe 5.

⁷ Ibid. paragraphe 6.

⁸ <http://www.cpfweb.org/73055/fr/>

⁹ <http://www.cpfweb.org/73031/fr/>

¹⁰ <http://www.cpfweb.org/73035/fr/>

¹¹ <http://www.cpfweb.org/73036/fr/>

comparables concernant les forêts, dans le cadre des principaux processus et instruments internationaux, dont l'Évaluation des ressources forestières. La FAO a contribué à la diffusion des informations concernant les forêts à travers le Service mondial d'information sur les forêts¹² (GFIS), dirigé par l'Union internationale des instituts de recherches forestières, qui fait partie de l'équipe centrale.

8. Le financement dans le domaine des forêts a été l'un des principaux axes de travail, avec le développement et la mise à jour par la FAO et ses partenaires de la base de données sur les sources de financement¹³ aux fins de la gestion forestière durable. La FAO a également participé aux travaux du groupe consultatif du Partenariat sur le financement¹⁴, a apporté un appui aux réunions du groupe spécial d'experts, et a organisé une initiative institutionnelle sur le financement forestier¹⁵ grâce à l'aide de ses partenaires et au soutien généreux des pays membres.

9. Parmi les autres travaux conjoints auxquels a largement participé la FAO ou qu'elle a dirigés, on trouve le Cadre stratégique pour les forêts et le changement climatique¹⁶, l'étude de cas sur l'évaluation de la dégradation des forêts¹⁷ et les fiches d'information sur gestion durable des forêts¹⁸. En matière de communication, un apport majeur a été fourni pour les célébrations de la Journée internationale des forêts; le groupe de communicateurs du Partenariat de collaboration sur les forêts que la FAO coordonne avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a été particulièrement utile pour l'organisation de manifestations au cours de l'Année internationale des forêts.

10. Outre son travail auprès des membres du Partenariat, la FAO a également fourni un soutien direct à l'Arrangement international des forêts. Elle a conduit trois projets grâce au soutien généreux de l'Allemagne, pour un montant total de 3,5 millions d'USD: méthode pour assurer la mise en œuvre systématique, l'évaluation et le suivi de l'Instrument concernant les forêts; un programme commun de renforcement des capacités avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts pour application et élaboration de rapports dans plus de 60 pays; et un soutien direct à la mise en œuvre de l'Instrument dans 12 pays.

11. La FAO a également soutenu de différentes façons les négociations du Forum des Nations Unies sur les forêts, notamment en participant à différentes initiatives menées par les pays; en fournissant un soutien dans la préparation de la documentation sur la session; en proposant l'évaluation des ressources forestières mondiales 2012 et la *Situation des forêts du monde 2010* comme sources d'informations générales, et plus récemment *Situation des forêts du monde 2014* comme moyen de faciliter le contrôle de l'avancement des travaux, en particulier pour l'Objectif d'ensemble 2. Le détachement de personnel auprès du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a également été une priorité avec un total de presque 10 ans de service de la part du personnel de la FAO.

12. Tout en reconnaissant le rôle directeur que joue la FAO dans le Partenariat de collaboration sur les forêts, l'évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts a permis de constater que la FAO pourrait aller plus loin, en ayant une approche plus active de son rôle et de sa place dans le régime forestier mondial. L'évaluation a aussi mis l'accent sur le rôle du Partenariat à cet égard, celui ne jouant pas suffisamment un rôle de direction sur les problèmes clés. La FAO pourrait par ailleurs renforcer son excellence intellectuelle au sein du Partenariat¹⁹.

13. Dans la réponse de la Direction, la FAO a fait observer que l'Organisation et le Partenariat de collaboration sur les forêts opéraient dans une structure globale toujours plus complexe, où les rôles et les mandats étaient définis par les pays membres. La FAO a suggéré d'engager un processus de

¹² <http://www.gfis.net/gfis/fr/fr/>

¹³ http://www.cpfweb.org/74750/fr/#13293021701493&id=plugin_167325&height=365

¹⁴ <http://www.cpfweb.org/73033/fr/>

¹⁵ <http://www.un.org/esa/forests/cpf-oli.html>

¹⁶ <http://www.fao.org/forestry/30137-08bfac75588a0dbd48f2af0ea63bcb4de.pdf>

¹⁷ <http://www.fao.org/docrep/015/i2479e/i2479e00.pdf>

¹⁸ <http://www.cpfweb.org/76228/fr/>

¹⁹ Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le monde des forêts (FAO, juin 2012), paragraphe 85 et 90.

réflexion au sein du Partenariat pour renforcer la coordination, et de créer un groupe consultatif qui donnerait des orientations stratégiques à la FAO dans son rôle à la présidence du Partenariat. La FAO a conseillé de travailler avec les organisations intergouvernementales, les organisations internationales non gouvernementales et les organisations issues de la société civile pour renforcer la coordination sur la question des forêts et elle propose que le Partenariat de collaboration sur les forêts collabore plus étroitement avec les grands groupes et avec les parties concernées²⁰.

III. Résultats intermédiaires du processus de contrôle

14. Comme le stipule la résolution 10/2 du Forum des Nations Unies sur les forêts, les pays membres, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties concernées ont été invités à faire part de leurs opinions selon le modèle de rapport créé à cet effet. Les réponses ont été mises en ligne sur le site internet du Forum²¹. Au moment de la rédaction du présent rapport, 45 États Membres et deux grands groupes avaient fait part de leur avis.

15. Le Groupe spécial d'experts intergouvernementaux à composition non limitée sur l'arrangement international sur les forêts s'est réuni du 24 au 28 février à Nairobi (Kenya). La FAO a participé à la réunion et a fait une présentation sur les points forts du Partenariat de collaboration sur les forêts et les points à améliorer²². La réunion a été fructueuse, comme il ressort de la version préliminaire du rapport²³. Les observations relatives à la FAO et au Partenariat de collaboration sont tout particulièrement intéressantes pour le Comité.

16. En ce qui concerne les expériences d'interactions régionales-mondiales, les experts du Groupe spécial d'experts intergouvernementaux à composition non limitée ont noté que l'engagement au niveau régional était loin d'être optimal et ont noté que le Forum de collaboration sur les forêts n'offrait peut-être pas la flexibilité nécessaire pour les commissions forestières régionales de la FAO. Ils ont souligné qu'en donnant la possibilité aux commissions forestières régionales, qui se réunissent entre les sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, d'apporter directement une contribution au Forum, l'engagement régional augmenterait.

17. Les experts ont souligné les réalisations du Partenariat de collaboration sur les forêts, qui a donné des avis techniques concernant certains problèmes clés. Ils ont aussi souligné le travail du Partenariat sur le financement dans le domaine des forêts, ainsi que ses programmes conjoints, la production d'informations fiables sur les forêts, l'harmonisation des rapports et le soutien aux initiatives conduites par les pays. La complémentarité dans les mandats, la capacité d'apporter un appui à la mise en œuvre dans les pays et la nature informelle, facultative et flexible du Partenariat ont été reconnus comme ses principales forces.

18. Les experts ont aussi noté des points faibles: manque de modalités de travail efficaces et de programmation commune; différences dans les agendas, mandats, priorités et organes directeurs compétents des membres; insuffisance des fonds; partage pas toujours équitable des charges et des crédits entre les membres; absence de mécanisme d'évaluation des réponses du Partenariat aux appels et aux invitations du Forum des Nations Unies sur les forêts. Certains experts remarquent également qu'il n'y a pas assez d'informations sur le travail et les réalisations du Partenariat.

19. Des améliorations sont recommandées. Il faudrait renforcer les liens entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et les organes directeurs des membres du Partenariat; préciser le rôle et le mandat du Partenariat; préciser aussi les responsabilités, les compétences, les lacunes à combler et le partage du travail; regrouper les membres dans des groupes thématiques basés sur les domaines d'expertise; incorporer plus explicitement l'instrument concernant les forêts dans le programme de travail des membres; mesurer les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à augmenter le nombre de membres du Partenariat; et créer un fonds fiduciaire du Partenariat de collaboration sur les forêts.

²⁰ PC 112/3 Sup 1 page 7.

²¹ http://www.un.org/esa/forests/IAF_submissions.html

²² <http://www.un.org/esa/forests/pdf/aheg/IAF/EvaMueller-FAO.pdf>

²³ http://www.un.org/esa/forests/pdf/aheg/IAF/AHEG1_Nairobi_report_Unedited.pdf

IV. POINTS À EXAMINER

20. Le Comité pourrait souhaiter reconnaître que le Partenariat de collaboration sur les forêts occupe une place spéciale dans le système des Nations Unies. Il a un fort potentiel pour faire avancer les problèmes concernant les forêts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Le Comité pourrait souhaiter être reconnu comme la source d'informations fiables concernant les forêts et comme une source de compétences dans différents processus, y compris ceux qui sont liés aux objectifs de développement durable. Le Comité voudra peut-être examiner les opportunités présentes et futures qu'offre le Partenariat de collaboration sur les forêts et donner des indications, en particulier concernant une stratégie à plus long terme pour le Partenariat, une révision de la composition du Partenariat, le rôle d'un groupe consultatif aux côtés de la présidence, et la collaboration avec les parties prenantes.

21. Le Comité voudra peut-être inviter les pays membres à:

- faire pleinement usage des conclusions du suivi de l'Arrangement international sur les forêts car elles sont en rapport avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, et envisager de renforcer ultérieurement le Partenariat en tant que mécanisme de coordination interorganisations, dans tous les arrangements internationaux futurs sur les forêts;
- assurer activement une coordination entre les organismes gouvernementaux pour que des messages cohérents soient envoyés aux organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- veiller à ce que les experts qui assisteront à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts soient parfaitement informés des conclusions des examens du Comité.

22. Le Comité voudra peut-être inviter les organes de direction des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à:

- aider leurs organisations respectives, par des conseils avisés, à participer aux travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- faciliter la collaboration interorganisations en allouant des ressources suffisantes.

23. Le Comité voudra peut-être inviter le Forum des Nations Unies sur les forêts à considérer la *Situation des forêts du monde 2014* comme le principal apport aux fins de l'examen;

24. Le Comité voudra peut-être prendre note des réalisations de la FAO concernant la contribution à l'Arrangement international sur les forêts et il pourrait souhaiter demander à la FAO:

- de continuer à faciliter l'examen de l'Arrangement international sur les forêts;
- d'apporter son concours au Secrétaire général pour la préparation des rapports analytiques visés dans la résolution 7/1 du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- de renforcer son rôle de direction au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts, grâce au développement, en collaboration avec les membres, d'une vision pour le futur du Partenariat;
- d'augmenter les efforts de diffusion des résultats et des progrès obtenus par le Partenariat de collaboration sur les forêts, auprès de l'ensemble des parties prenantes;
- de continuer à intégrer complètement les travaux du Partenariat dans le Cadre stratégique de l'Organisation, et prévoir à cette fin des ressources suffisantes;
- de fournir un rapport d'activité au Comité pour sa vingt-troisième session.